

Berne, le 8 janvier 2018

Communiqué de presse

« Initiative No Billag »

Une grave atteinte aux droits des personnes handicapées

AGILE.CH appelle fermement à rejeter l'initiative No Billag le 4 mars prochain. Si elle est privée de redevance et de son rôle de service public, la SSR ne pourra plus garantir l'accès à ses programmes aux personnes avec un handicap sensoriel. Leur droit à l'information, à la communication et à la participation à la vie publique est donc menacé.

Non seulement la SSR ne serait plus en mesure financièrement de rendre ses programmes accessibles aux personnes malvoyantes et malentendantes, mais les radios et télévisions locales, elles aussi gravement menacées par No Billag, priveraient nombre de personnes malvoyantes et malentendantes d'un lien avec la vie locale. Cette perte d'acquis contreviendrait à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014.

AGILE.CH rappelle également que les 318'000 rentiers AVS et AI au bénéfice de prestations complémentaires sont actuellement exemptés de redevance. Si cette dernière fait place à des chaînes privées payantes, ces personnes particulièrement démunies seront tout simplement privées d'information, de divertissement et de culture, ce qui contribuera à les isoler davantage encore.

Les véritables buts de No Billag

En voulant abolir la redevance radio-TV au profit d'un soi-disant libre choix de l'information, les initiants de No Billag s'attaquent frontalement au service public. En tant que force politique, les personnes en situation de handicap s'engageront de manière responsable et solidaire pour préserver leurs acquis et défendre un service public dont elles dépendent.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.